

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-142
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.

**Nbre de membres
présents : 23**

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusé : 1
Dominique DANGEL.

Absents : 9

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Pouvoir : 1

Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-142-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2022-142**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS**

Monsieur le Maire expose que pour faire face aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois non permanents suivants :

- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ART. L 332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) AU TITRE DU DISPOSITIF DES JOBS D'ETE – ANNEE 2023

La collectivité, dans un souci de continuité de l'activité des services durant la période estivale, recrute, conformément à l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique, des agents non titulaires pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier des services.

35 emplois seront proposés à des lycéens de plus de 16 ans. Les contrats seront conclus pour une durée de deux semaines à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ART. L 332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, renouvellement compris.

Aussi, et de façon à répondre aux besoins de l'Atelier Espaces - Verts, il convient de recruter à compter du 1^{er} janvier 2023, un adjoint technique à 20/35^{ième}.

- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ART. L 332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, renouvellement compris.

Aussi, et de façon à répondre aux besoins du service restauration scolaire, il convient de recruter à compter du 1^{er} janvier 2023, deux adjoints techniques contractuels à 35/35^{ième}.

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été public et notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le _____.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-142-DE

- CREATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS

Dans le cadre de la politique de la ville, la collectivité souhaite bénéficier du dispositif adulte relais à compter du 1^{er} février 2023. A ce titre, elle a sollicité l'attribution d'un poste auprès des services préfectoraux.

Pour mémoire, ce programme, créé par le Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à des personnes âgées d'au moins 26 ans, résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

Le poste est financé à hauteur de 20 071 € par l'Etat pour un poste à temps plein et s'organise dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée. Une convention sera signée à ce titre entre l'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Les principales missions qui seront confiées au médiateur seront les suivantes : prévention des conflits; veille sociale, amélioration du dialogue entre la police et la population, accompagnement à l'insertion professionnelle des publics.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer les emplois non permanents précités et de signer les contrats et conventions correspondants.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le **23 DEC. 2022** et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
036 P 12515801 1022613
Date de réception préfecture : 23/12/2022